



TRANSFERT VERS HOLDING

Par toskane

Bonjour

Salariée depuis 10 ans dans une pme, mon patron vient de créer une holding et voudrait me transférer dans la holding en tant que salariée ? il dit que je garderai mon ancienneté.

Quels sont les avantages et les inconvénients pour moi? Je voulais aussi préciser que j ai 59 ans et toutes mes annuités et que je suis la seule comptable et administrative pour maintenant les 3 filiales et la holding

Si un jour il décidait de se passer de mes services mes indemnités seraient calculées comment ?

Concernant mon contrat de travail actuel, comment va t'il procéder ? transfert, licenciement ou démission de mon entreprise actuelle ?

Je ne bénéficierai plus de ma convention collective actuelle ? de quelle convention dépend une holding? Et pour la mutuelle santé ?

Merci pour votre réponse

Cordialement